#### **Guide Espace Employeur**

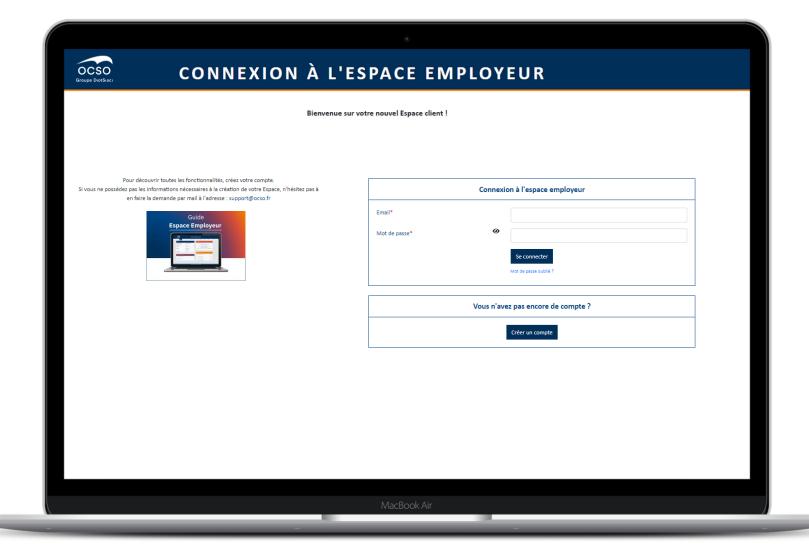


#### Sommaire

Création d'un compte	p.3
Connexion à l'espace client	p.7
Page d'accueil	p.9
Entreprise	p.11
Assurés	p.13
ndemnités journalières	p.17
Documents	p.19
Démarches	p.22
Administration des structures	p.24

### 01. Création d'un compte

#### Création d'un compte



#### Création d'un compte

Si le compte employeur n'a jamais été créé, cliquez sur créer un compte et remplissez le formulaire ci-dessous :

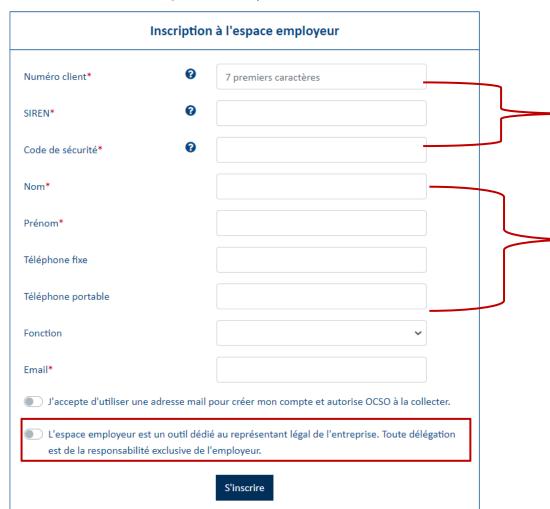
Le numéro client OCSO attribué à votre société
Le numéro SIREN de votre société
Le code de sécurité transmis par courrier lors

de la mise en place de vos premiers contrats.

Les **Nom** et **Prénom** de l'utilisateur du compte, son **téléphone**, sa **fonction** et son **adresse** mail.

L'utilisateur principal a la possibilité de rajouter des structures et des profils utilisateurs.

Il donne ou non l'autorisation de consultation des données concernant la ou les structure(s) créée(s).



Si vous ne connaissez pas ces 2 éléments, il vous suffit d'en faire la demande par mail à l'adresse :

support@ocso.fr

Attention: l'utilisateur qui crée le 1er compte de la société devient automatiquement l'utilisateur principal de la structure.

#### Création d'un compte

Lorsque tous les éléments sont renseignés et que vous validez la création de votre compte, vous recevez un mail contenant le mot de passe temporaire nécessaire à la 1ère connexion :

#### Bonjour,

Afin de vous connecter à votre espace employeur OCSO pour la première fois, veuillez utiliser ce mot de passe temporaire.

#### APyGaifA

Il vous sera alors demandé de le modifier par un mot de passe de votre choix.

A bientôt!



Suivez nous sur www.ocso.fr et sur blog.ocso.fr



02. Connexion à l'Espace Client

#### **Connexion à l'Espace Client**

#### CONNEXION À L'ESPACE EMPLOYEUR

Pour découvrir toutes les fonctionnalités, créez votre compte. Si vous ne possédez pas les informations nécessaires à la création de votre Espace, n'hésitez pas à en faire la demande par mail à l'adresse : support@ocso.fr





Créer un compte

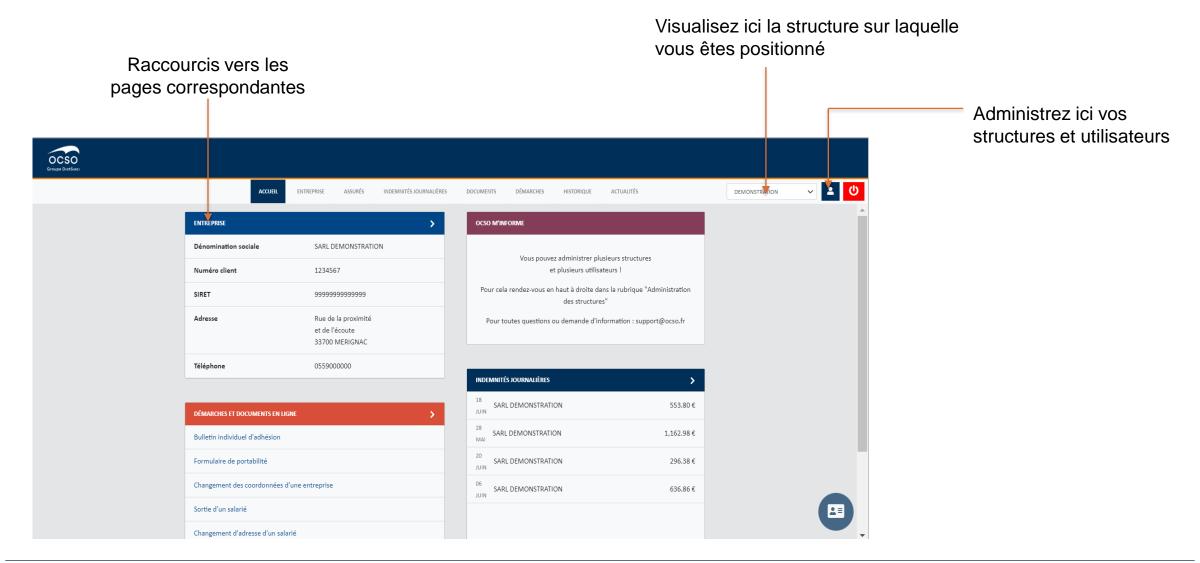
Renseignez l'adresse mail utilisée lors de la création du compte puis le mot de passe temporaire s'il s'agit de la 1ère connexion, ou le mot de passe\* que vous avez personnalisé.

\* 8 caractères dont 1 chiffre et 1 caractère spécial.



## 03. Page d'accueil

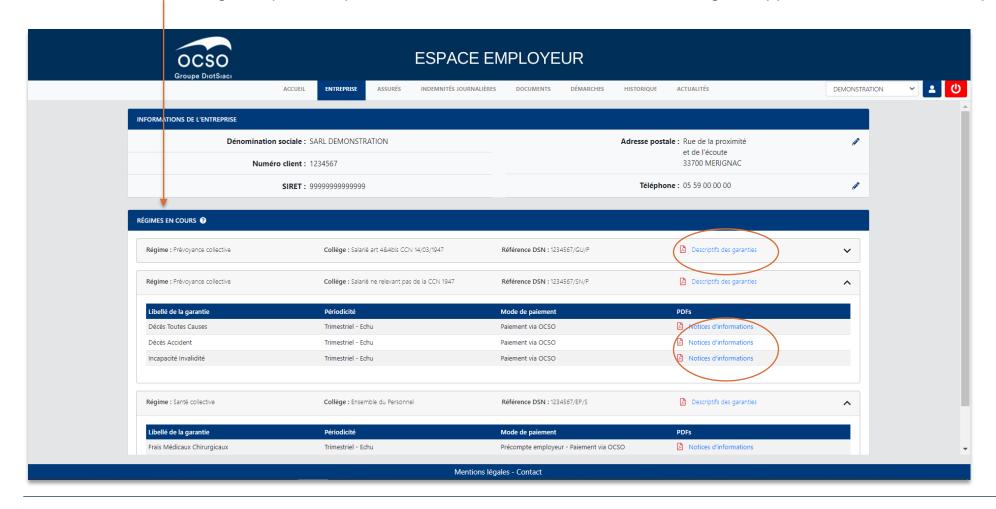
#### Page d'accueil



#### **04.** Entreprise

#### **Entreprise**

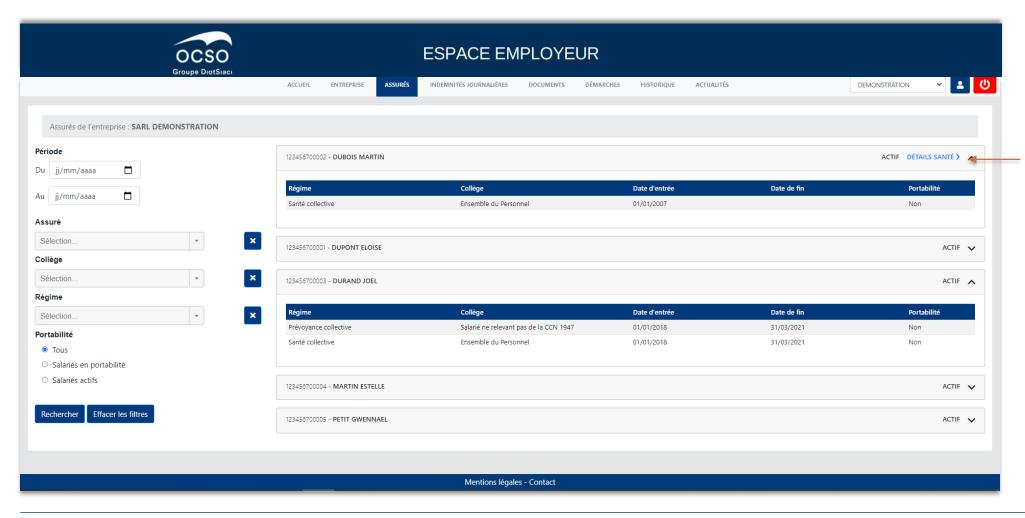
Consultez, pour vos régimes en cours, les descriptifs de garanties et les notices d'information qui y sont rattachées. Attention : seuls les régimes pour lesquels vous nous avez retourné les contrats signés apparaissent dans votre Espace Employeur.



# 05. Assurés

#### **Assurés**

Visualisez les salariés enregistrés sur vos contrats, qu'ils soient Actifs ou en Portabilité



En cas d'inscription sur un contrat Santé, vous pouvez accéder au détail

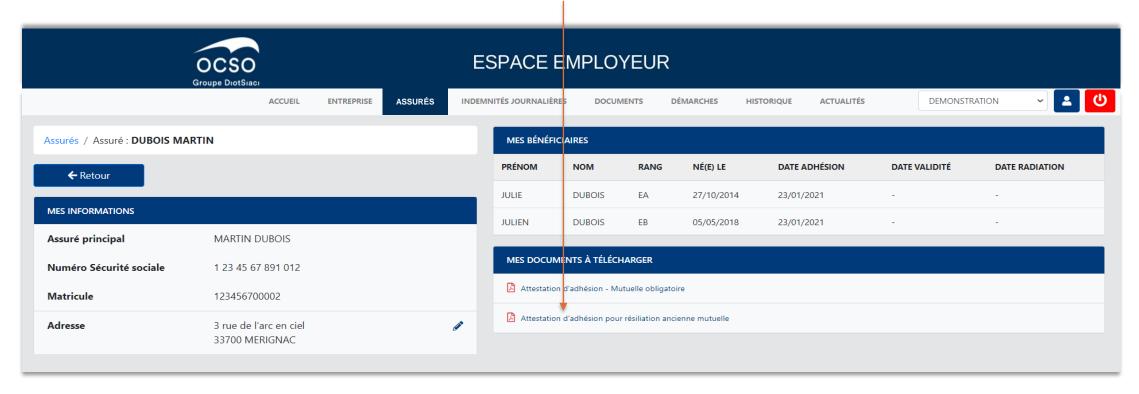
#### 05. Assurés

Détails Santé

#### Assurés - Détails Santé

Le Détail Santé reprend les informations et bénéficiaires enregistrés pour un salarié

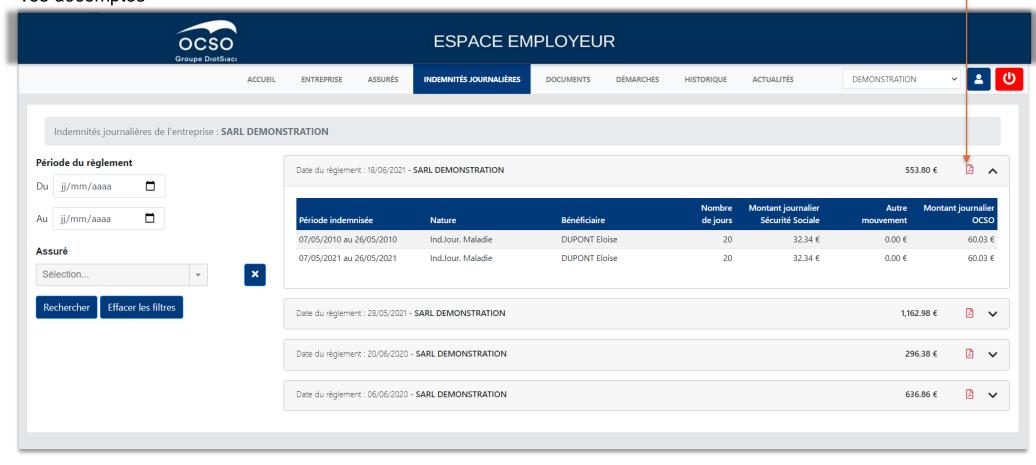
Téléchargez des attestations d'adhésion à compléter pour transmission à vos salariés



06. Indemnités Journalières

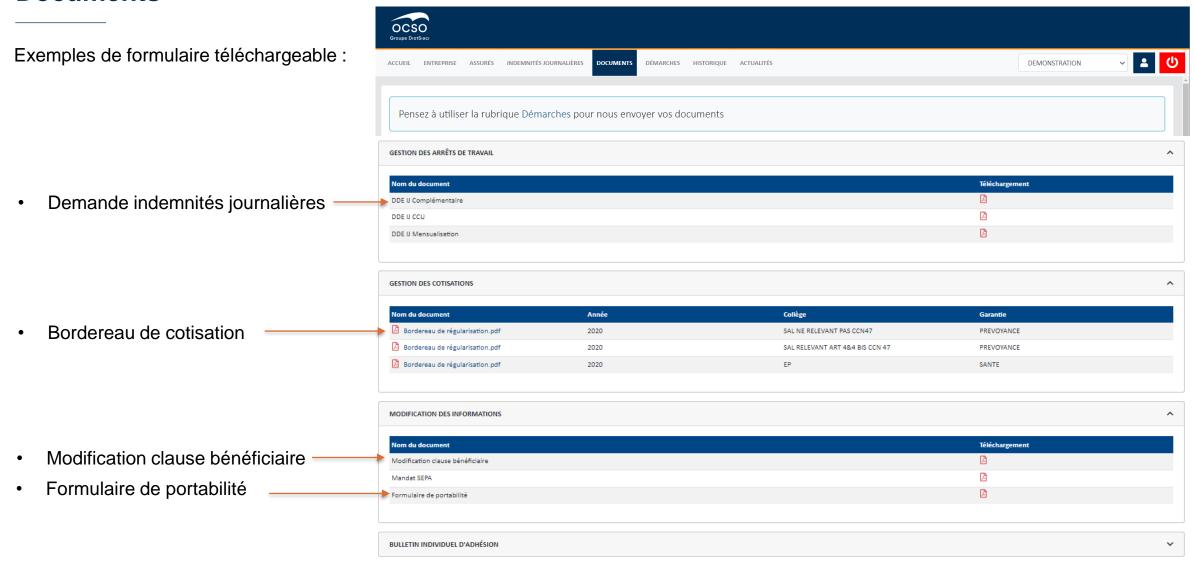
#### **Indemnités Journalières**

Dans le cadre de vos contrats Prévoyance Incapacité, visualisez ici les remboursements d'indemnités journalières et téléchargez vos décomptes



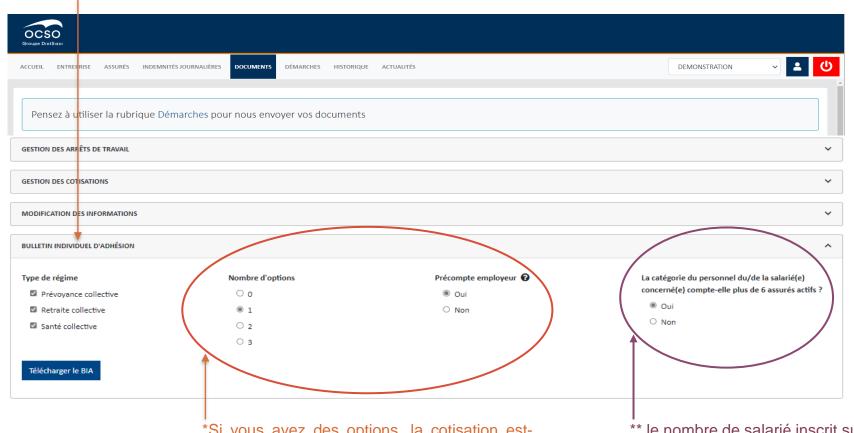
# **07. Documents**

#### **Documents**



#### **Documents** – Bulletin Individuel d'adhésion

Composez grâce à cette rubrique le bulletin individuel d'adhésion (BIA) dont vous avez besoin et téléchargez-le



**BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHÉSION** 

\*Si vous avez des options, la cotisation estelle prélevée sur le bulletin de paie de votre salarié (= précompte employeur) ou prélevée directement sur le compte bancaire de votre salarié (= pas de précompte employeur) ? \*\* le nombre de salarié inscrit sur le contrat est uniquement nécessaire pour la Prévoyance. Si la catégorie de personnel est inférieure à 6, un questionnaire médical sera à joindre au bulletin d'affiliation.

#### 08. Démarches

#### **Démarches**

Cette rubrique vous permet de faire parvenir vos documents directement aux équipes OCSO concernées.

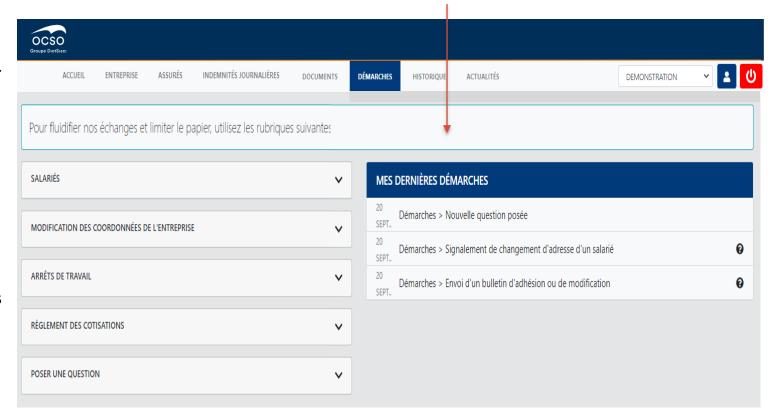
**Salariés**: joindre un bulletin d'adhésion ou de modification, un formulaire portabilité, nous informer de la sortie des effectifs de l'un de vos salariés ou d'une nouvelle adresse.

Modifications des coordonnées de votre entreprise : adresse, téléphone, KBIS

**Arrêts de travail** : vos dossiers, les décomptes, prolongation ou reprise de vos salariés

**Règlement des cotisations** : transmettez-nous vos bordereaux échus ou de régularisation

**Poser une question** : Retrouvez l'ensemble des réponses à vos questions



Au fur et à mesure de vos envois, ils

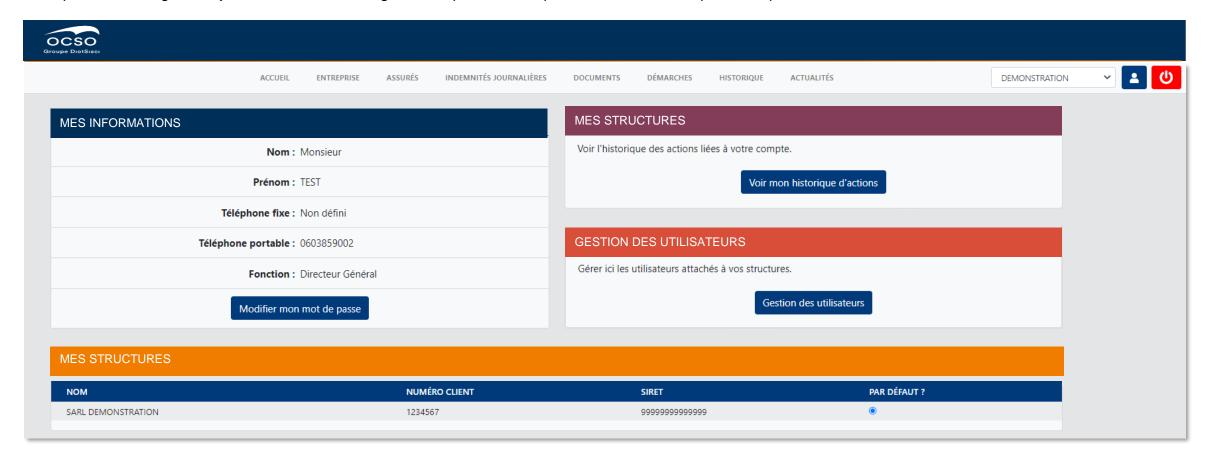
apparaîtront en historique

#### 09. Administration des structures

#### Administration des structures

Cette rubrique vous permet de visualiser les informations de votre compte et, lorsque vous êtes l'utilisateur principal de la structure, vous permet d'en ajouter d'autres. Pour cela, vous devez connaître les 3 champs de sécurité nécessaires à la création d'un compte : Numéro client – Code de sécurité – SIREN

Vous pouvez aussi gérer / ajouter des utilisateurs, gérer leur profil, ainsi que les structures auxquelles ils peuvent avoir accès.







#### MÉRIGNAC

30 avenue Ariane BP 50255 33698 MERIGNAC CEDEX TEL: 05 56 34 36 66 FAX: 05 56 34 89 73

support@ocso.fr

#### **BAYONNE**

Espace Mendi Alde Bât. B 48-50 avenue du 8 mai 1945 64100 BAYONNE TEL: 05 59 52 11 12 support@ocso.fr

#### Ocso.fr

OCSO - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance. Siège social : 30, avenue Ariane - BP 50255 - 33698 Mérignac cedex - France
SAS - Capital : 2 644 080 € - RCS Bordeaux 324 334 226 - N° TVA : FR55 324 334 226 - N° ORIAS : 07 000 495 (orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France.
Réclamations : reclamation@ocso.fr - www.mediation-assurance.org.Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes au Code des Assurances